



BUDOSHIN KAKUSEI

Siège social : Maison des Associations d'Amiens Métropole
12, rue Frédéric PETIT
80000 AMIENS
Dojo : Halle des sports l'Atlantic
Rue Simone SIGNORET
80000 AMIENS
Courriel : budoshin.kakusei.amiens@gmail.com
facebook : @budoshin.kakusei.amiens
Site : <http://budoshin-kakusei-amiens.sportsregions.fr>

FICHE DE RENSEIGNEMENT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de Naissance (n°dép) :(.....)

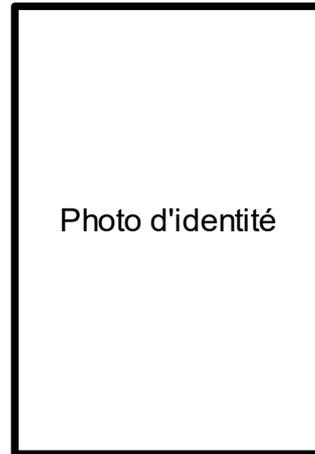
Adresse :

.....
.....
.....
.....

Numéro de téléphone :

- Fixe :/...../...../...../.....
- Portable :/...../...../...../.....

Adresse mail :@.....



Réglementation relative aux certificats médicaux d'absence de contre indication à la pratique du Karaté

Pour les Mineurs :

- questionnaire à remplir par le mineur et les représentants légaux (annexe 1)
 - si totalité de réponses négatives : signer une attestation sur l'honneur à remettre aux clubs (annexe 2)
 - si au moins une réponse positive : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Karaté doit obligatoirement être fourni au club

Pour les Majeurs :

- si nouveau licencié : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Karaté doit obligatoirement être fourni au club
- si renouvellement de licence : la période de validité du certificat médical passe de 1 an à 3 ans
 - questionnaire à remplir (annexe 3)
 - si totalité de réponses négatives : signer une attestation sur l'honneur à remettre aux clubs (annexe 4)
 - si au moins une réponse positive : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Karaté doit obligatoirement être fourni au club

A la fin de la période de validité de 3 ans du certificat médical, le licencié devra en produire un nouveau.

Date :/...../.....

Signature: